

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1595

présenté par

M. Meurin, Mme Auzanot, M. Allisio, M. de Fournas, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Ménagé, Mme Mélin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 1ER BIS A

Compléter cet article par les mots :

« et afin d'établir les zones dans lesquelles les réserves de biosphère sont particulièrement touchées pour ne pas implanter davantage de projets d'énergies pouvant les mettre à mal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé de la demande de rapport faite au Gouvernement qui vise notamment à « présenter les moyens financiers pouvant être mobilisés par l'État pour soutenir les

réserves de biosphère » qui auraient été menacées ou détruites par des projets d'énergies intermittentes.

Il est particulièrement surprenant de lire que l'Etat va mobiliser des moyens financiers pour soutenir les réserves de biosphère après avoir implanté des machines décimant sciemment cette biosphère. Une fois détruite, les biosphères sont très difficiles à reconstruire. Il convient donc d'éviter ce scénario catastrophe.

Par ailleurs, il convient de définir les zones où la biosphère est particulièrement menacée afin de ne pas implanter davantage d'énergies intermittentes comme les éoliennes.